

Bulletin de rentrée 2006
Aux stagiaires IUFM, 2^{ème} année



LE SNES VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

L'année de stage est une année-clé, parce que pour la plupart d'entre vous, il s'agit du premier contact avec une classe ou un public scolaire (stage 4-6 h pour les profs ; 10 h pour les docs et 12 h pour les CPE) ; mais aussi parce qu'elle marque le début d'une implication dans le métier, qui se manifeste :

- par le suivi des élèves et la préservation du droit à l'enseignement (remis en cause, par exemple, courant 2006 par la menace d'expulsion des élèves sans papiers) ;

- par la volonté de se former (l'IUFM dispense ce que l'on appelle « la formation initiale » des professeurs, mais vous pouvez, dès cette année, dans certaines matières, vous inscrire au PAF : Plan Académique de Formation, pour suivre des modules de formation continue. Les inscriptions se font jusqu'au 17 septembre sur www.ac-lille.fr/paf/default.cfm);

- par la connaissance des droits et des devoirs attachés aux métiers que nous exerçons ;

- par la connaissance des réformes gouvernementales qui seront effectives dans l'ensemble des établissements ou qui seront expérimentées à la rentrée, et qui remettent gravement en cause la liberté pédagogique de l'enseignant (par exemple le conseil pédagogique), la spécificité des matières enseignées (regroupement Sciences-Physiques/ Svt / Techno en 6^{ème}, assuré par un seul professeur // polyvalence par l'instauration de mentions complémentaires au CAPES : aucune formation n'est assurée à l'IUFM concernant ces dernières ; à cela s'ajoute l'incertitude de l'affectation en tant que titulaires), l'égalité des chances (instauration du socle commun qui crée une école à deux vitesses), etc.

- par la défense de notre profession : **2083 suppressions de postes dans le secondaire en 2006 dont 636 pour la seule académie de Lille, 5500 suppressions annoncées pour la rentrée 2007...Combien pour l'académie de Lille ? C'est autant de possibilités en moins pour vous de rester dans l'académie et d'obtenir un poste fixe !** Baisse de 30% des postes proposés aux concours nationaux internes et externes (voire 50% pour les Co-psy et CPE), augmentation des postes à cheval sur plusieurs établissements et des postes de remplaçants à défaut de postes fixes (cela concerne 70% des stagiaires sortant de l'IUFM quand ils ont la possibilité de rester dans le Nord-Pas-de-Calais !)

Vous constaterez pourtant que les besoins existent : le nombre d'élèves par classe explose, tout comme les heures supplémentaires !

Si ces perspectives ne sont pas toutes réjouissantes, elles témoignent de la nécessité pour chacun d'entre nous, de nous impliquer dans une action collective, même si, comme vous le verrez, le statut donné aux stagiaires (mi prof- mi élève), ne vous permet pas toujours de vous sentir professeur à part entière.

En ce qui concerne la formation IUFM en tant que telle, le SNES, syndicat majoritaire dans le second degré (avec près de 40% des stagiaires syndiqués), intervient chaque année pour proposer des améliorations concernant l'organisation pratique de l'année ainsi que celle de certains contenus de formation.

Nous avons demandé, entre autres, cette année, dans le cadre d'une audience avec la directrice adjointe de l'IUFM en charge des PLC2 (compte rendu disponible sur le site du SNES de Lille) que soit revue la date de l'avance sur salaire (qui n'a lieu que fin septembre), que les frais de déplacement soient remboursés plus rapidement et dans leur intégralité, que soient mis à disposition des stagiaires arrivant sur l'académie ou à ceux qui sont à la recherche d'un appartement en début d'année, les anciens logements des maîtres présents dans les IUFM de Douai et d'Arras, que les journées de formation du mois de septembre soient rééchelonnées (trop de formations FGP au début, pas toujours très utiles quand on est pressé par le temps pour préparer ses cours, et coûteuses au niveau des déplacements), que chaque stagiaire ait un maître de stage dès la rentrée dans l'établissement où il enseigne, que les formations prévues pour les vacances n'aient lieu que sur la base du volontariat, que les contenus de FGP (obligatoire et optionnelle) soient à la hauteur de ce qui est annoncé en début d'année (cesser d'infantiliser les collègues), que les élus stagiaires soient représentés à la commission de validation et que les représentants disciplinaires des stagiaires aient un vrai rôle dans les réunions avec les formateurs référents.

Evidemment toutes ces améliorations et ces changements ne peuvent se faire sans vous ! Nous avons besoin, plus que jamais, de votre contribution aux élections et de votre investissement dans les institutions de l'IUFM !

Karine Boulonne - Florence Merceille

La formation à l'IUFM et la validation

Déroulement de l'année et centres de formation

Vous allez avoir, en plus du travail fait en établissement et des stages en responsabilité, deux journées de formation par semaine IUFM (qui varie selon les disciplines) : le jeudi sera consacré à la formation générale (FGP) où vous retrouverez des stagiaires de matières différentes (le centre FGP est déterminé en fonction du lieu de stage) ; un autre jour de la semaine sera consacré à la formation disciplinaire (FDP) où vous retrouverez les collègues enseignant la même discipline.

Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Eco-gestion (V.d'Ascq)	Lettres (Arras/Lille), Maths, SVT (Arras); CPE (Douai)	Langues, Arts, Doc, SES (Douai) Philo (Lille), HG (Arras) Techno, Génies (V.d'Ascq)	Physique-Chimie (Arras/ Douai)

Pour les dates précises de formation, voir planning de rentrée et aménagements donnés par les formateurs

Validation

La validation de l'année repose sur trois éléments : si l'un d'eux est insuffisant ou même suffisant, vous êtes susceptibles d'être inspectés fin mai-début juin.

En premier lieu, **les rapports de stage et de visite** réalisés par votre maître de stage (établissement) et votre formateur (celui qui dispense la FDP) auxquels s'ajoutent le stage de pratique accompagnée (réalisé en général dans un autre établissement et à un autre niveau que celui où vous dispensez vos cours). Les CPE, documentalistes, profs de disciplines technologiques, auront à faire un stage en entreprise.

A cela s'ajoute **le mémoire professionnel** qu'il faudra soutenir en mai, qui peut être remplacé, chez les agrégés, par un autre stage de pratique accompagnée (souvent en CPGE)

Enfin, la **validation des journées de formation** obligatoire et optionnelle auxquelles s'ajoute un 4 ou 8 pages spécifique à l'académie, à rendre avant les vacances d'avril : le Snes en conteste le bien fondé puisque les stagiaires ne peuvent y prendre de recul critique sur la formation qu'ils ont reçue (c'est un élément de validation !)

Dans tous les cas restez attentifs aux rapports qui sont faits sur vos prestations et demandez une copie ; n'hésitez pas également à demander des justifications quand la différence entre l'entretien et le rapport écrit est trop grande.

Bilan de la validation 2005-2006

Concernant le champ de syndicalisation du SNES (**capes/capet/cpe**), la liste des ajournés compte 37 refus de validation dont 6 ajournés définitivement. Mathématiques (11), Anglais (5), Lettres Modernes (4) et Histoire-Géo (4) se distinguent cette année. Les 31 stagiaires admis à redoubler seront inscrits dans un dispositif d'accompagnement spécifique PSR qui leur évite de recommencer la même année. En ce qui concerne les agrégés, le résultat ne nous est pas encore parvenu.

Planning indicatif

Septembre	1 ^{er} : prérentrée dans l'établissement 2 : rentrée administrative à l'IUFM (n'oubliez pas de signer le procès verbal d'installation et d'apporter les pièces nécessaires : sans cela, vous ne serez pas payés !) 4 : IUFM, conseils nécessaires avant les premiers cours Ne pas oublier de s'inscrire en FGP optionnelle : l'inscription pour la première vague de formation (si les modules vous intéressent) a lieu en septembre.
Novembre-décembre	Mi nov : le stage de pratique accompagnée peut être commencé à cette période Fin nov : dépôt des mémoires PLC2 auprès du responsable mémoire de l'unité de formation Nov-déc : première visite des PLC2 Déc : agrément des sujets de mémoire
Février-avril	2 ^{ème} visite extérieure systématique de tous les PLC2 ; envoi à l'IG et l'IPR du bilan de première évaluation de la formation des agrégés (pas de visite de titularisation des agrégés avant fin mars)
18 Avril	Date limite de dépôt des mémoires et documents de synthèse
Mai	Du 2 au 11 : soutenance des mémoires 18 : 1 ^{er} jury académique PLC2

La rentrée dans l'établissement

→ La première étape dans cette prérentrée est bien entendu la rencontre de vos collègues et de votre maître de stage (qui n'est pas toujours prévenu de votre arrivée ! dans ce cas, essayez de prendre la situation avec philosophie et de calmer le jeu...le collègue n'est pas toujours très heureux d'apprendre à la dernière minute qu'il a un stagiaire !). Si vous n'avez pas de maître de stage attribué, prévenez immédiatement l'IUFM ; de même, demandez, au cas où votre maître de stage serait dans un établissement autre que le vôtre, s'il n'est pas possible d'en avoir un dans le même établissement. Une fois que vous avez pris contact avec celui-ci, regardez si vos emplois du temps concordent, c'est-à-dire s'ils vous permettent d'assister réciproquement à vos cours. Vous vous retrouvez souvent avec des cours le vendredi en fin de journée, le samedi et le lundi matin à la première heure. **N'hésitez pas à demander au chef d'établissement un réaménagement : il y a toujours des changements de plages horaires possibles en début d'année.**



→ En parallèle, prenez contact avec le représentant syndical de votre établissement (S1) : il vous donnera des informations sur le fonctionnement de l'établissement, sa gestion, les activités qui y sont organisées, sur l'organisation des heures d'information syndicale dans lesquelles sont abordées les questions d'éducation qui sont en débat à l'échelle nationale (conseil pédagogique, note de vie scolaire), tout comme les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les collègues de l'établissement au quotidien, sur les assemblées générales et les manifestations prévues en septembre. Soyez actifs, car toutes les réformes qui sont en train de métamorphoser le paysage scolaire français vous concernent au premier chef : l'instauration des collèges ambition réussite qui ne répondent pas à la situation des ZEP, les suppressions de postes remplacés par des blocs d'heures supplémentaires, le statut du prof pensé sous la forme d'une liste floue de « compétences » déterminant le « mérite » ou le « démerite » de ce dernier, la polyvalence de l'enseignant qui consiste à faire de ce dernier un remplaçant de dernière minute dans son établissement d'exercice (cf : remplacements de Robien), le socle commun présenté comme la solution miracle à l'échec scolaire mais qui revient de fait à exclure des élèves dès 14 ans sans trouver de solution à leurs difficultés et à rendre facultatifs certains enseignements actuellement obligatoires, entraînant une baisse des postes aux concours voire des suppressions de CAPES.

Notez d'ailleurs que le droit de grève n'est pas réservé aux titulaires. Le fait d'être syndiqué et de faire grève n'auront aucune incidence sur la validation contrairement à ce qu'affirment certains formateurs !

→ Dans les jours suivants, vous allez assurer vos premiers cours. Demandez, dès la prérentrée, au chef d'établissement, de ne pas faire figurer sur la liste des profs, le fait que vous êtes stagiaire. Vos élèves le découvriront assez vite sans cela !

→ **Du point de vue administratif**, n'oubliez pas de signer votre *PV d'installation*, puis, dans le courant de l'année, de signer vos rapports de stage dès qu'ils sont disponibles à l'administration et d'en demander une copie, de vérifier vos vœux de mutations (*inter et intra*) que vous devez confirmer dans votre établissement d'exercice. Vers février, vous recevrez **la note administrative qui vous est donnée par le chef d'établissement**. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon (échelle allant de 30 à 35, moyenne à 33,3). Signez le papier en indiquant que vous contestez la note, si vous n'êtes pas d'accord. On constate chaque année des disparités entre les établissements ; or, le fait d'être débutant ne justifie pas de partir avec des points de retard par rapport aux autres.

S'engager dans le métier

Vous aurez beaucoup à faire cette année (rédaction du mémoire, classe en responsabilité, stages, formations...sans compter le temps passé dans les transports !). Il n'en reste pas moins fondamental pour chacun d'entre vous de vous engager dans le métier que vous avez choisi.

S'engager à l'IUFM

La formation dispensée à l'IUFM subit les plus vives critiques quand on interroge les néo-titulaires. A cela s'ajoute l'idée que la formation ne peut pas être changée puisque les critiques, malgré l'effort de certains stagiaires, sont boycottées ou ne sont pas entendues. Sachez que vous avez pourtant plusieurs moyens d'action et qu'il ne tient qu'à vous de les faire vivre :

♦ Vous allez élire des représentants disciplinaires qui seront vos portes parole dans les réunions avec les formateurs référents. C'est dans le cadre de ces réunions que doivent être envisagées sérieusement les questions de formation. Ces mêmes délégués peuvent assister aux conseils de gestion de centre dans lesquelles sont abordées des questions relatives à la marche de l'établissement (budget/ validation)

♦♦ Le deuxième moyen d'action réside dans l'élection des listes syndicales qui vous représentent au Conseil d'Administration de l'IUFM (décisions politiques, budget) et au Conseil Scientifique et Pédagogique (réflexion sur les contenus). La politique suivie par l'IUFM dépend du vote de ces instances. Sur les listes FSU figurent des représentants stagiaires. **Vous recevrez début novembre, un bulletin dans lequel figureront les positions et propositions du SNES. L'élection est prévue pour le 16 novembre. Si vous souhaitez être candidat, contactez-nous rapidement.**

S'engager dans son établissement

S'engager dans son établissement passe bien sûr par le suivi des élèves, l'implication personnelle dans la vie du collège ou du lycée mais aussi par l'inscription de chacun dans une action concertée et collective. Vous pouvez ainsi, en tant que stagiaire, **participer aux réunions syndicales, aux heures d'information syndicale** (1h/mois maxi), mais aussi au **Conseil d'administration de votre établissement, à condition d'être présent sur les listes présentées aux élections d'octobre et d'avoir été retenu** (n'oubliez pas de voter !). Dans le CA, vous pourrez voir comment s'organise et se décide la vie de l'établissement, mais aussi participer à des débats de fond (doit-on par exemple mettre en place le conseil pédagogique alors qu'il remet en cause la liberté pédagogique des enseignants et augmente de façon abusive les prérogatives du chef d'établissement qui est censé en désigner les membres ? Suppression ou création d'options, donc de postes ; définition du projet d'établissement,...).

Chaque établissement, par son dynamisme et sa volonté d'action, peut être, comme on l'a vu au moment du mouvement anti CPE, porteur d'idées nouvelles, et de propositions collectives.

Vous trouverez sur le site du SNES de Lille l'ensemble des actions SNES/FSU qui vont être engagées dès la rentrée et dans les bulletins d'information du SNES, dits bulletins académiques, ou ceux de l'Université Syndicaliste, des débats et des réflexions sur les réformes de l'Education Nationale (démantèlement de la carte des ZEP/ super-profs / Collèges ambition réussite...).

Informations pratiques

Où trouver un logement ?

Vous pouvez vous adresser aux centres IUFM qui disposent de chambres à Douai et Arras, ou à votre établissement qui peut disposer de logements de fonction provisoirement libre ou vous indiquer des lieux de résidence : adressez-vous au délégué syndical de votre établissement et à l'agent comptable pour en savoir plus.

Combien est-on payé, quand on est stagiaire ?

Si vous avez rempli le PV d'installation et apporté les pièces nécessaires, vous toucherez à la fin du mois de septembre **une avance sur salaire, à la hauteur de 1000 euros**. La différence vous sera versée normalement le mois suivant. Soyez vigilant ! Vous ne recevrez pas de fiche de paye avant le mois de novembre.

En début d'année vous serez au premier échelon, puis, à partir du mois de décembre au second (même si le paiement se fait souvent avec plusieurs mois de retard !!!). Vous passerez au troisième en septembre 2007.

Salaire net, MGEN déduite

Certifiés, CPE

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{er}	1300.33	1274.23	1261.18
2 ^{ème}	1401.22	1373.10	1359.03
3 ^{ème}	1472.22	1442.66	1427.89

Agrégés

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{er}	1412.43	1384.08	1369.9
2 ^{ème}	1625.42	1592.79	1576.48
3 ^{ème}	1782.36	1746.58	1728.69

Zone = l'indemnité de résidence des fonctionnaires, c'est-à-dire un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation.

> Outre le salaire, les stagiaires enseignants touchent 1/3 de **PISOE** (Indemnité de suivi et d'Orientation des élèves), soit environ 30 euros/ mois, les documentalistes et les Co-Psy, une indemnité de sujétions particulières (15 euros/ mois) et les CPE, une indemnité forfaitaire (30 euros/mois).

> **Indemnité ZEP** : d'un montant annuel de 1116,96 euros, elle est versée mensuellement aux stagiaires au prorata des services effectués.

> **Heures supplémentaires** : un stagiaire IUFM 4-6h **n'a pas le droit** de faire des HSA ou HSE, vous ne serez pas rémunérés. Par conséquent, n'acceptez pas de faire des heures sup, même en fin d'année.

> **Frais de déplacement** : Outre le retard des remboursements des frais de déplacement, ces derniers sont remboursés tantôt suivant votre résidence administrative (établissement de stage), tantôt suivant votre résidence privée (Douai-Lens n'est pas remboursé parce que les deux villes font partie de la même communauté urbaine, même s'il s'agit de deux départements différents !!). Le Snés demande qu'une somme forfaitaire soit versée mensuellement et la prise en compte d'une seule adresse.

> **Le reclassement** : Veillez à remplir avant octobre le dossier de reclassement si vous avez été MI-SE, assistants d'éducation, contractuels ou MA, etc... (ceux qui ont été vacataires ne sont pas reclassés !). **Cela vous permettra d'obtenir davantage de points de mutation, ainsi que de progresser plus rapidement dans les échelons et donc dans l'échelle de rémunération.**